



SECRETARIAT GENERAL
Service Affaires Juridiques et Assurances
SC/SK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20240417-2024-240-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION
A LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN D'OCCUPATION DES
LOGEMENTS DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE EUROMETROPOLE HABITAT (SEM EMH)
N° 2024- SJ - 16**

Le Maire de la Ville de Metz

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) pris notamment en son article L.2122-18 ;
- VU l'article L.441-2 du Code de la Construction et de l'Habitat ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant désignation du Maire et des Adjoints ;
- VU l'arrêté municipal n°2024-SJ-13 portant délégation de fonctions et de signature au profit de M. Mammam MEHALIL, Adjoint au Maire, en date du 8 avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire de la Ville de Metz, en cas d'absence, de désigner un représentant au sein des commissions d'attribution des logements et d'examen d'occupation des logements (CALEOL)

ARRÊTE :

- Article 1 :** Monsieur Mammam MEHALIL, Adjoint au Maire, est désigné pour me représenter au sein de la commission d'attribution des logements et d'examen d'occupation des logements au sein de la Société d'Economie Mixte Eurométropole Habitat (SEM EMH).
- Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et publié en mairie et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt du recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>
- Article 3 :** L'arrêté municipal n°2023-SJ-67 portant désignation de M. Mammam MEHALIL, Conseiller Délégué à la CALEOL de la SEM EMH, en date du 19 juin 2023, est abrogé.
- Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet de la Moselle.

Fait à Metz, le 17 AVR. 2024

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Président de l'Eurométropole de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

